

## TERMES DE RÉFÉRENCE : Concours artistique – JPO IRC Burundi « 30 ans de présence & Lancement de la Stratégie Déplacements Forcés 2026–2028 »

### 1. Contexte

À l'occasion de célébration de ses 30 ans de présence au Burundi, l'International Rescue Committee (IRC) organise une Journée Portes Ouvertes (JPO) couplée au lancement de la Stratégie Déplacements Forcés 2026–2028.

Présent au Burundi depuis 1996, dans un contexte marqué par des dynamiques de déplacements forcés liés aux crises sécuritaires, climatiques et socio-économiques, l'IRC met en œuvre des activités en faveur des **réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées et des communautés hôtes**.

L'IRC intervient notamment dans les domaines de :

- Protection et cohésion sociale
- Santé et soutien psychosocial
- Relèvement économique et moyens d'existence (ERD)
- Transferts monétaires (cash assistance)
- Accès aux services essentiels

Ces interventions visent à **renforcer la résilience, restaurer la dignité et favoriser des solutions durables** pour les populations affectées.

En parallèle, l'IRC appuie les autorités nationales, l'UNHCR et les acteurs locaux dans :

- L'accueil et la réintégration des rapatriés
- Les systèmes d'enregistrement et de gouvernance liés aux déplacements forcés
- La **production de données et d'évidences** pour orienter les politiques publiques ;
- L'animation de **dialogues multi-acteurs** aux niveaux sous-régional (zone des Grands Lacs) national et local.

Dans ce cadre, l'IRC joue un triple rôle :

- **Opérationnel**, en fournissant des services directs aux populations ;
- **Analytique**, en produisant et capitalisant des données et apprentissages ;
- **D'influence**, en contribuant à l'élaboration de politiques plus inclusives et efficaces.

La JPO et le lancement de la stratégie constituent ainsi une opportunité clé pour :

- Mettre en lumière l'impact des interventions de l'IRC au Burundi ;
- Donner la parole aux personnes affectées (réfugiés, rapatriés, communautés hôtes) ;
- Valoriser les partenariats institutionnels et communautaires ;
- Renforcer la compréhension et le dialogue autour des enjeux liés aux déplacements forcés.

Dans cette perspective l'IRC lance un concours artistique unique visant à mobiliser des artistes locaux, pour (1) illustrer le parcours ou le vécu d'une personne déplacée, et (2) symboliser les 30 ans de présence de l'IRC au Burundi.

### 2. Objectifs du concours

**Objectif général** : Utiliser l'expression artistique pour marquer la célébration de 30 ans de l'IRC au Burundi et renforcer la compréhension des enjeux liés aux déplacements forcés autour du dialogue entre autorités et acteurs humanitaires. **Objectifs spécifiques**

- Produire des récits liés aux déplacements forcés et à la résilience ;



- Valoriser la créativité des **artistes locaux**, y compris issus des populations déplacées et des communautés hôtes
- Produire des **œuvres artistiques marquantes** servant de supports de mémoire, de plaidoyer et de visibilité institutionnelle ;
- Renforcer l'impact et la portée symbolique de la JPO.

### 3. Catégories artistiques concernées

#### Œuvre plastique symbolisant les 30 ans de l'IRC au Burundi »

Création d'une œuvre plastique symbolisant :

- l'impact,
- la croissance,
- la résilience,
- L'héritage et la vision future de l'IRC au Burundi.

#### Caractéristiques:

- Œuvre originale et durable
- Matériaux libres (**bois, métal, matériaux recyclés**)
- Sécurisée, autonome et exposable
- Dévoilement officiel lors de la JPO
- Destinée à être conservée comme **repère/marque institutionnel**

### 4. Public cible

Le concours est ouvert à :

- Artistes individuels ou collectifs ;
- Jeunes artistes de nationalité burundais-es, issus des **populations déplacées** et/ou des **communautés hôtes**
- Associations ou organisations culturelles locales ;
- Étudiant·e·s ou diplômé·e·s d'écoles d'art.

### 5. Principes éthiques et exigences transversales

Toute proposition portant atteinte à la dignité humaine, véhiculant des stéréotypes ou exposant des personnes à des risques sera **automatiquement rejetée**. **6. Livrables attendus** Selon la catégorie :

- Une **performance artistique réalisée** le jour de la JPO *ou*
- Une **œuvre artistique finalisée** (œuvre Plastique) ;
- Une **note explicative du concept et du message clé** ;
- Les autorisations de captation/exposition et droits d'auteur ;
- Les formulaires de consentement requis.

### 6. Critères de sélection

- Pertinence du concept par rapport : Aux **déplacements forcés**, et/ou à l'impact d'IRC au Burundi
- Qualité artistique et créativité ;
- Force symbolique et message porté ;
- Respect des principes éthiques ;
- Faisabilité technique et respect des délais ;
- Originalité et impact visuel / narratif.

## 7. Modalités de candidature

### ŒUVRE PLASTIQUE SYMBOLISANT LES 30 ANS DE L'IRC :

#### Le dossier doit comprendre :

1. Note de concept artistique (1 à 2 pages) incluant :
  - La symbolique de l'œuvre proposée ;
  - Le lien avec les 30 ans de l'IRC au Burundi ;
  - Le message transmis au public.
2. Description technique de l'œuvre
  - Matériaux envisagés ;
  - Dimensions approximatives ;
  - Caractère durable et sécurisé ;
  - Faisabilité d'exposition lors de la JPO.
3. Croquis, esquisse ou visuel de référence
  - Dessin, photo conceptuelle ou image illustrative.
4. Présentation de l'artiste ou du collectif
  - Profil artistique ;
  - Expériences similaires (sculpture, installations, art public).
5. Calendrier indicatif de réalisation
  - Durée de production ;
  - Disponibilité pour l'installation et le dévoilement.
6. Coordonnées complètes
  - o Nom ; o Téléphone ; o E-mail ; o lieu de résidence.

### 7. Appui et conditions offertes

Les artistes sélectionnés bénéficieront :

- D'un **prix ou cachet artistique** (selon catégorie) ;
- D'un appui logistique de base (sonorisation, scène, transport/installation) ;
- D'une **visibilité institutionnelle** lors de la JPO et sur les canaux de l'IRC (avec consentement).

### 8. Sélection et responsabilité

La sélection sera assurée par un **comité/jury interne IRC**. L'IRC se réserve le droit de ne pas retenir de proposition si les critères de qualité, d'éthique ou de conformité ne sont pas remplis.

### 9. Soumission des candidatures

Le dossier doit inclure : note d'intention, démo audio, paroles provisoires, bio artistique, budget proposé et contacts.

Les offres rédigées en langue française devront être déposées sous enveloppes fermées avec mention " **OFFRE POUR LA PRODUCTION D'UN CHANT THEMATIQUE**" au bureau de l'IRC Burundi sis Chaussée PL Rwagasore N°42 au plus tard Jeudi le 28 mai 2026 à 12H00.

Pour toute information complémentaire, les intéressés peuvent écrire à l'adresse suivante : [thierry.niyonshemeza@rescue.org](mailto:thierry.niyonshemeza@rescue.org) avec en copie [claudenakobedeste@rescue.org](mailto:claudenakobedeste@rescue.org)



**N.B:** Les règles de l'IRC ainsi que de tous ses donateurs interdisent à toute personne interne ou externe d'offrir des cadeaux, pourboires ou paiements de facilitation. C'est ainsi que « Acheter » ces bonnes relations avec des petits cadeaux ne marche pas sur le court ni sur le long terme. En plus, le conflit d'intérêt et l'escroquerie ne sont pas acceptables ni tolérables et sont punis par la loi.

SI VOUS ETES TEMOIN D'UNE IRREGULARITE, SIGNALEZ-LA AU : [Integrity@rescue.org](mailto:Integrity@rescue.org)